



Saint Agnan en Vercors

Votre Bulletin Municipal

Hiver 2024-2025



Mot du Maire

À l'aube de cette nouvelle année 2025, je tiens à vous adresser mes vœux et ceux du conseil municipal les plus chaleureux de santé, de bonheur et de prospérité. Cette période est propice à la réflexion sur l'année écoulée et à la projection vers les projets à venir.

L'année 2024 a été marquée par des réalisations significatives pour notre commune. Difficile de parler de tous les nombreux projets et actions en quelques lignes dont vous trouverez plus de détail dans ce bulletin. Néanmoins, pour donner un éclairage sur quelques-uns, nous avons avancé dans la rénovation de notre école, un projet essentiel pour le bien-être de nos enfants et pour l'avenir de notre village. A ce projet, doit aussi être associé celui dit du « RPI » (Regroupement Pédagogique Intercommunal) visant à regrouper notre école et celle de la commune de La Chapelle en Vercors qui avance pour une mise en œuvre envisagée à la rentrée de septembre 2025. La collaboration se poursuit entre le Département et la commune pour l'adaptation de notre station de ski du Col de Rousset et l'aménagement du stade Raphaël Poirée. La mise en place de la microcentrale hydro-électrique a également progressé ainsi que la création d'un ENS (Espace Naturel Sensible) dans combemale, témoignant de notre engagement en faveur des énergies renouvelables et de la préservation de notre environnement.

En 2025, nous continuerons à œuvrer pour le développement de Saint-Agnan-en-Vercors. Parmi les priorités, la poursuite des projets précédemment cités mais aussi une étude portant sur le réaménagement paysager global avec aire de jeux, parking et création d'un bâtiment technique pour nos services sur l'espace actuel situé à côté de notre cimetière occupé par un des terrains de tennis. Enfin, je tiens également à remercier chaleureusement toutes les associations, les bénévoles et les habitants qui s'investissent au quotidien pour faire de Saint-Agnan-en-Vercors un lieu de vie accueillant et dynamique. Votre engagement est précieux. Il contribue à la vitalité de notre village et permet de renforcer le lien social et la qualité de vie.

Je vous invite à nous rejoindre le samedi 18 janvier à 18h à la salle des fêtes pour notre traditionnelle cérémonie des vœux. Ce sera l'occasion de partager un moment convivial et de discuter ensemble des projets à venir.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2025, pleine de joie, de réussite et de solidarité.

Jacques ARMAND

Projets communaux et perspectives



Espace Naturel Sensible (ENS) Combe Male

Le projet de classification du secteur de Combe Male en Espace Naturel Sensible continue de se mettre en place. Une chargée de mission a été embauchée par le Parc National Régional du Vercors pour réaliser un diagnostic et établir un document stratégique pour la gestion de cet ENS. A cet effet, deux conventions sont mises en place : l'une avec le Parc Naturel Régional du Vercors et l'autre avec le Département de la Drôme. Ce projet devrait être validé à la fin du premier semestre 2025.



Rénovation de l'école communale

Le projet de rénovation de l'école communale est en bonne voie. Le permis de construire vient d'être accordé en juillet 2024. Le coût global estimatif de ce projet est de 1 500 000 € HT et sera financé à 80% par des aides de l'Etat (DETR + fond vert = 173 149€ + 340 489€), de la Région Auvergne Rhône Alpes (70 000€) et du Département de la Drôme pour un financement à hauteur de 40% du projet (en attente de confirmation).

La procédure de consultation des entreprises dans le cadre de la commande publique est en cours avec un rendu prévu pour le choix des entreprises retenues dans le courant du mois de mars 2025.

En parallèle, la concertation se poursuit pour finaliser la programmation des travaux sur 2025 avec le maître d'œuvre, la communauté éducative et la commune afin de réduire au mieux les impacts sur l'activité de l'école pour le bien être de tous et en particulier des enfants.



Mise en œuvre du Projet Villageois avec le CAUE

Il a été acté que les problématiques demeurent peu pertinentes pour envisager une réévaluation du PLU au regard du contexte actuel.

En revanche, cette réflexion a permis d'identifier avec plus de précisions des besoins tels que le stockage du matériel technique communal, le stationnement et un espace multisports.

Ce projet va être travaillé courant 2025 dans le cadre d'une mission confiée au CAUE.



Le déploiement de la Fibre Optique sur la commune

Les travaux de Génie Civil (installation des gaines) sont terminés sur la commune. Le déploiement de la fibre avance petit à petit malgré certains points de blocage notamment concernant la pose de nouveaux poteaux.

La commune veille au bon déroulement de ces travaux, tout en étant vigilante quant au respect des droits de ses administrés et à la remise en état des lieux.



Charte du Parc Naturel du Vercors

Le Parc Naturel Régional du Vercors devant renouveler son label à l'échéance de fin 2024, une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2039.

La Charte 2024-2039 a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique. Chaque collectivité doit maintenant approuver individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors. En ce qui concerne notre commune, la majorité des élus municipaux a approuvé cette nouvelle Charte lors du Conseil Municipal du 28 mars 2024.

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes doit maintenant délibérer sur la Charte et sur le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Vercors en Parc Naturel Régional auprès de l'Etat, pour une durée de 15 ans. Enfin, la Charte sera approuvée par un décret du Premier Ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc Naturel Régional.

La Charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement ainsi que les mesures de mise en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur l'ensemble du Parc du Vercors par les différentes collectivités.



Extension du réseau d'eau devant la Mairie

La commune a mis en place l'extension des deux réseaux d'eau (eaux pluviales et assainissement) sur la Route de la Vernaison, du croisement avec la Rue de l'Ancienne Poste jusqu'au croisement de la Route des Barraques.

Cette opération a fait l'objet d'une **délégation d'une maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal d'Eau et Assainissement du Vercors (SIEAV)**, qui a donc eu en charge le suivi et la bonne exécution de ce projet.

L'objectif de ce projet est de **finaliser le bouclage de nos réseaux** afin de **mieux desservir le village** dans la totalité de sa zone constructible. Ce projet a également été l'occasion de **traiter les eaux pluviales du parking et du jardin de ville afin d'assurer un meilleur drainage.**



Modernisation de la collecte des déchets

A partir d'octobre 2024, la collecte des déchets sur la commune de St Agnan va être modifiée : les bacs gris seront supprimés et 5 points de collecte pour l'ensemble de la commune seront aménagés avec de nouveaux équipements pour collecter les ordures ménagères, les emballages/papiers, le verre et sur certains points le carton.

Les cinq points de collecte de la commune seront les suivants :

- Point de collecte des Chabottes
- Point de collecte du parking de la boulangerie ;
- Point de collecte à la sortie Sud du Village ;
- Point de collecte face à l'ancienne laiterie (route de la Vernaison) ;
- Point de collecte du Col du Rousset.



L'objectif est de **réduire et rassembler les points de collecte** pour **limiter l'impact environnemental et économique de la collecte des déchets et inciter au tri des déchets.**

L'ensemble des équipements vieillissants seront remplacés par de nouvelles colonnes métalliques de 4 ou 5 m³, que ce soit pour les emballages et papiers, le verre ou les ordures ménagères résiduelles.

Cette modernisation des collectes sera réalisée dans les 4 autres communes du Vercors à la même période (déploiement entre octobre et décembre), et sera ensuite réalisée dans les communes du Royans courant 2025-2026.

En complément, **un composteur collectif va être installé sur le parking de la boulangerie.**



Rénovation de la cloche de l'Eglise de la Britière

Courant 2023, la cloche de l'Eglise de La Britière est tombée de son support, le mouton ayant cassé. Elle a été retrouvée par terre endommagée. Des devis ont donc été demandés pour sa restauration et sa remise en place. Le coût des travaux étant conséquents la commune a demandé des aides au Département de la Drôme et à la Région AURA. Les délais d'attribution de ces aides sont longs et la commune n'a pas pu engager les travaux tant qu'elle n'avait pas eu l'accord de ces subventions.

Au moment de la pose de la cloche, l'entreprise spécialisée a constaté que les poutres du plancher supportant le mouton et la cloche étaient vermoulus. La municipalité, pour éviter tout danger, a donc également fait changer cette partie du clocher, avec de nouveau les mêmes délais d'instruction pour les subventions demandées. Pour information, ce support est fait sur mesure en bois de chêne avec des techniques ancestrales.

Mais, comme tout a une fin heureuse, l'ensemble de la structure a été mise en place début juillet.

Coût du projet :

Restauration du mouton et de la cloche : 4.527,00 € HT

Plancher support : 3.576,00 € HT

Subventions accordées : - 3.622,00 € HT

(Département de la Drôme 55% - Région AURA 25%)

Subvention en cours d'attribution : -1.967,00 € HT

(Département de la Drôme 55% - Région AURA 0%)

Reste à charge de la commune 31% : 2.514,00 € HT





Des toilettes sèches au hameau de Rousset

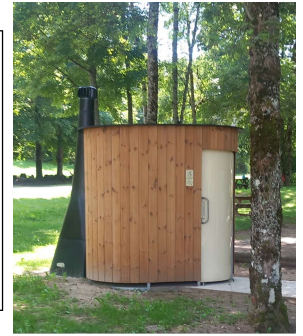
Une aire de jeux, des tables de pique-nique et des espaces de détente étant installés au hameau de Rousset il a été indispensable, pour la municipalité, d'y installer des toilettes. Ce hameau se trouvant dans une zone non raccordée à l'assainissement collectif, la solution des toilettes sèches a été retenue.

Suite à cette installation au début du mois de juillet, l'ancien espace affecté aux toilettes publiques et devenu obsolète a été fermé.



Coût du projet :

Installation de l'équipement : 14.130,00 € HT
Préparation du terrain et plateforme : 1.810,00 € HT
Subvention en cours d'attribution : 12.752,00 € HT
(Département de la Drôme 55% - Région AURA 25%)
Reste à charge de la commune 20% : 3.188,00 € HT



Regroupement des écoles de Saint Agnan et La Chapelle

La vie de nos enfants et de nos écoles est un sujet majeur de préoccupation dans tous les villages de France. Les effectifs sont en baisse presque partout dans la Drôme et nos communes ne dérogent pas à cette règle. A la Chapelle, un peu plus de 80 enfants à la rentrée 2021 mais plus que 52 cette année et vraisemblablement encore un peu moins l'année prochaine. Aussi, nous nous attendons à ce que l'Education Nationale supprime l'un des 3 postes d'instituteurs dès la rentrée 2025.

En ce qui concerne St Agnan, les effectifs sont stables, une vingtaine d'enfants, mais répartis sur 2 classes, ce que l'Education Nationale souhaite éviter.

Dès lors les deux conseils ont délibéré et donné un accord de principe pour envisager un rapprochement des deux écoles afin de mutualiser les ressources et améliorer les conditions de fonctionnement. Chaque village conservera son école et les classes seront réparties entre les deux communes. C'est d'ailleurs une organisation que nos voisins de St Martin et de St Julien pratiquent avec succès depuis de nombreuses années.

Nous avons reçu le feu vert de la Région qui organisera le transport des enfants entre les deux sites. Nous pouvons donc reprendre les travaux sur la mise en œuvre effective de ce Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) pour septembre 2025.

Les détails à régler sont nombreux : horaires, services périscolaires, dotation par enfant ... Nous souhaitons homogénéiser complètement notre fonctionnement afin d'avoir la plus grande clarté et le plus de facilité possible pour les enfants et les parents. Par exemple, nous cherchons à mettre en place les mêmes conditions de réservation des repas à la cantine : utilisation de la même plateforme E-Ticket, réservation des repas la semaine précédente ...

Nous allons aussi aligner les tarifications de la garderie (forfait de 3 €) et de la cantine (de 1 € à 5,50 € en fonction du quotient familial de la CAF).

Par ailleurs, il nous faut également veiller à mettre en place les conditions de cofinancement entre nos communes les plus simples et équitables possibles. En effet, la loi prévoit que c'est la commune de résidence qui doit prendre en charge les frais de scolarité en école maternelle et primaire. Il faut donc organiser les facturations nécessaires entre les deux mairies.

Enfin, l'école de St Agnan va bénéficier d'un important programme de rénovation et d'amélioration à partir du printemps prochain et les travaux pourraient se prolonger sur l'automne. Il est donc envisagé que les premiers mois du RPI fassent exception au fonctionnement définitif et que les enfants de nos deux communes fassent classe pendant quelques mois à l'école de la Chapelle.

Tout cela est bien sûr longuement débattu avec les élus, les enseignants, les agents et les parents délégués. Un vote définitif sera proposé aux deux conseils municipaux au plus tard début février 2025 pour une ultime validation.



Changement de la porte du cimetière



L'entrée de notre cimetière communal a été rénovée par nos agents communaux et la porte vieillissante a été changée.



Microcentrale hydroélectrique du trou de l'Aygue

Rappel du projet initial :

Dans le cadre de la rénovation du captage et de la conduite d'adduction jusqu'au réservoir portée par le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Vercors (SIEAV), les deux communes membres, Saint Agnan en Vercors et La Chapelle en Vercors, ont souhaité s'engager dans un projet en commun de **réalisation d'une installation de production d'énergie renouvelable**. Celui-ci consiste à réaliser une installation de production hydroélectrique.



Les deux communes ont donc décidé de s'associer pour réaliser en commun la maîtrise d'ouvrage de **la construction de cette centrale hydroélectrique** et son exploitation. Dans ce cadre, il a été proposé de créer une Société Publique Locale (SPL). **La SPL de l'Aygue** est donc née.

Travaux de captage du Trou de l'Aygue :

Deux phases de travaux ont été menées par le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement du Vercors (SIEAV) :

Phase 1 : Renouvellement de la prise d'eau et construction d'un dessableur/chambre de mise en charge.

Objectif : Sécuriser en urgence la ressource en eau potable du syndicat (captage du Trou de l'Aygue) et augmenter les débits captés pour une mutualisation avec un projet de production hydroélectrique.

Travaux Spéologiques menés par l'entreprise Hydrokarst : Nouvelle prise d'eau et canalisation PEHD en encorbellement dans la grotte, protégée contre les chutes de roches. Travaux de minage, hélipontage, milieu confiné, cordiste et sécurisation de la falaise.

Ouvrage GC et Canalisations en tranchée : Construction en béton armé d'un dessableur et d'une chambre de mise en charge. Création d'une piste forestière et pose d'une nouvelle canalisation Fonte DN 300 PN 16 et équipements de régulation. Travaux menés par l'entreprise Blanc groupe Cheval.

Phase 2 : Conduite forcée et renouvellement adduction AEP.

Objectif : Renouveler la canalisation existante (Acier DN 80 datant de 1932) et augmenter le diamètre de celle-ci pour optimiser la production hydroélectrique.

Travaux : Remplacement de la canalisation en Fonte. Renouvellement de la canalisation d'adduction de la seconde ressource des Neys en parallèle. Création d'une chambre de réduction de pression avec stabilisateurs pour réguler l'alimentation du réservoir de tête. Régulation de l'adduction au réservoir par deux stabilisateurs altimétriques et comptages dissociés des prélèvements sur chaque ressource. Fourreaux pour câbles d'alimentation et mesures.

Enquête publique :

Le préfet de la Drôme a prescrit un **avis d'enquête publique environnementale unique** portant sur une demande d'autorisation de prélèvement d'eau souterraine dans la grotte du trou de l'Aygue et sur un permis de construire en vue du projet de turbinage par une microcentrale à créer sous le réservoir de Saint Alexis.

Cette enquête, menée par le commissaire enquêteur M. Henri VIGIER, s'est déroulée du 22 octobre au 22 novembre 2024 sur la commune de Saint Agnan. Pendant toute sa durée, toute personne intéressée a pu consulter le dossier d'enquête constitué notamment d'une étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis et les avis recueillis pendant la phase d'examen du dossier.

A ce jour, **le rapport et les conclusions de cette enquête publique sont en cours.** Ceux-ci seront ensuite tenus à la disposition du public pendant un an, à la mairie de Saint Agnan en Vercors, au bureau des enquêtes publiques de la préfecture de la Drôme et sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : www.drôme.gouv.fr

Ça s'est passé dans la commune



L'équipe municipale évolue

Morgane LURAND a rejoint l'équipe administrative le 4 mars 2024. Elle vous accueille en Mairie et assure le service de l'Agence Postale, les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8h30 à 12h.



Association Saint Agnan Animation

Après quelques années en sommeil, l'Association de Saint Agnan Animation s'est de nouveau réunie en février dernier, en vue d'élire un nouveau conseil d'administration et bureau.

A la suite de cette réunion, six nouveaux membres ont été élus, dont trois représentants de la Mairie.

Au cours de l'année 2024, plusieurs événements ont donc vu le jour pour le plus grand bonheur des habitants.



Les rencontres de Chabottes en granges



Les 7 et 8 juin derniers, à l'initiative de l'association Rencontres de granges en chabottes, la « Grange des deux sapins » accueillait 80 personnes venues échanger avec des chercheurs de différentes disciplines (biologie, démographie, droit, économie, médecine, philosophie, physique, sociologie) sur le thème : « **À qui se fier ? Savoirs, croyances et opinions.** »

Dans l'esprit de l'« éducation populaire » et des « universités pour tous » et dans une ambiance aussi sérieuse que conviviale, l'interrogation était autour de l'idée, aujourd'hui fort répandue, que toutes les connaissances et toutes les opinions se valent, y compris dans le domaine scientifique. Comment expliquer ce recul de l'idéal du débat rationnel ? Les valeurs prônées par les « Lumières » sont-elles obsolètes ? Doit-on se résoudre au relativisme généralisé ?

Une table ronde finale, « **Décider en situation d'incertitude : le dilemme des élus** », animée par M. Morini, ancien Maire de Saint Agnan, a réuni Mmes. Pochon, députée de la circonscription, Nieson, Maire de Bourg de péage, et M. Tarin, Maire de La Chapelle en Vercors, M. Fillet, Maire de Saint Julien et président de la CCRV. Grandeur et difficulté de leur mission, les élus ont expliqué, à partir d'exemples concrets, comment ils sont parfois contraints de faire des choix engageant leur responsabilité sans que les informations et les conseils délivrés par les experts consultés soient en mesure de garantir la pertinence et la justesse de ces choix. M. Armand, Maire de Saint Agnan, indisponible le samedi, était présent, avec Mme. Pesenti, son adjointe, pour le déjeuner du vendredi.

Les journées se sont achevées à la « Grange de La Vernaison » avec un concert très apprécié de la harpiste Chloé Ducray et du clarinettiste Mathieu Franot.



En parallèle à ces rencontres étaient exposées des sculptures, céramiques et peintures de Gisèle Folacci, Anna Iffland et Michel Bournat, ainsi que des dessins de Georges Million, illustrateur de presse. Ce dernier a par ailleurs réjoui les participants en imageant « à chaud » les différentes interventions des conférenciers.



Fête de la transhumance

Depuis plus de 30 ans, la Fête de la transhumance est une tradition incontournable de la Drôme.

Pour la deuxième année consécutive, l'Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM) et le Syndicat de la clairette de Die et des vins du Diois se sont associés pour organiser la Fête de la transhumance et de la clairette qui a débuté le 8 juin à Châtillon-en-Diois pour s'achever le 23 juin au Col de Rousset à Saint Agnan en Vercors, aidés par notre association locale Bienvenue au Col.

La Fête au Col de Rousset :

Comme chaque année, le Col de Rousset a accueilli un **marché** jalonné d'artisans et de petits producteurs, différentes animations, randonnées et ateliers tout au long de la journée.

Le **groupe musical Swing'Um Trio** était également au rendez-vous, proposant une animation de qualité tout au long de la journée.

L'arrivée du **troupeau au Col de Rousset** fut le moment phare des festivités. Des démonstrations du **travail des chiens de berger** ont ponctué la journée du troupeau jusqu'à son départ en fin d'après-midi vers les Hauts Plateaux.





La Vogue de Saint Agnan



Cette année la Vogue du village s'est déroulée **les 27 et 28 juillet**. Les associations de **Saint Agnan Animation** et des **Amis de l'Ecole** se sont associées pour vous proposer diverses festivités (concerts, jeux, repas convivial...). **L'Association Communale de la Chasse** vous a régalé avec son Ball Trap annuel.



La météo étant au rendez-vous tout au long du weekend, Saint Agnan a pu compter sur de nombreux visiteurs venus profiter de la fête et admirer le magnifique feu d'artifice du samedi soir, offert par **la Mairie**.



Le Bazar fait son cirque à Saint Agnan



Du 3 au 9 août 2024, Le Bazar a, cette année, fait son cirque sur toutes les communes du Vercors sud.

Le lundi 5 août, la Cie de la Cyrène aidée par Saint Agnan Animation, a donc fait vibrer notre commune au rythme des **spectacles, parades, acrobaties, poésies, banquet, cinéma, chants et bien d'autres surprises clownesques !**



En 2025, entre le 9 et le 15 août, certainement le lundi 11 à Saint Agnan, **Le Bazar fera son retour**, avec pour thème : **Rencontres ! Ce qui nous rassemble.**



Repas des habitants

Le **samedi 21 septembre**, les habitants de Saint Agnan ont eu le plaisir de se retrouver pour **un moment de convivialité autour d'un Jambon Rôti** offert par la commune. Tout le monde a également pu déguster de nombreux petits plats cuisinés par les participants. Comme chaque année, cette belle journée a permis aux habitants d'échanger avec les élus, mais aussi de rencontrer les nouveaux arrivants de Saint Agnan.



Repas des aînés

Monsieur le Maire et ses Conseillers Municipaux ont eu le plaisir, cette année encore, d'inviter les « aînés » de notre commune à déjeuner. **Le samedi 12 octobre**, une quarantaine d'entre eux ont donc eu le plaisir de profiter de ce moment chaleureux d'échange et de partage autour **d'un savoureux repas servi par le restaurant du Carnotzet**, au Col de Rousset. Marcel FAURE, qui fêtait ses 88 ans ce jour-là, aura pu également profiter d'un anniversaire un peu spécial et bien entouré.





Fêtes de Noël de l'école



Cette année l'Association des Amis de l'Ecole de Saint Agnan a organisé **une fête de Noël le samedi 7 décembre**. Les enfants ont pu profiter de plusieurs ateliers créatifs et venir prendre une photo avec le père-Noël.

L'association a également offert **aux 22 élèves de l'école un spectacle le jeudi 12 décembre**.

Puis, **le vendredi 20 décembre**, à la demande de la Mairie et afin de faire perdurer la magie de Noël, **le père-Noël a rendu une visite surprise aux enfants**. Sa hotte était remplie de livres et de gourmandises, pour le plus grand bonheur des écoliers.



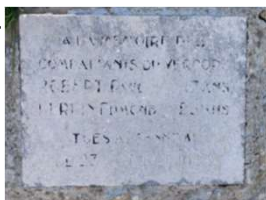
Anniversaire des 80 ans de la Libération

Rénovation de la plaque de commémoration du Pas de la ville

Lors d'une randonnée au Pas de la Ville, **l'institutrice de la classe des grands de l'école Rose Jarrand, Tassiana Hudolin**, a observé avec tristesse l'état désastreux d'une plaque célébrant la mémoire de deux combattants tués le 23 juillet 1944 par l'armée allemande. À l'occasion de l'anniversaire des 80 ans de la Libération du Vercors, l'idée lui est venue d'organiser avec sa classe (en collaboration avec l'ONF) la restauration de cette plaque lors d'une randonnée pédestre. **L'objectif du projet étant de sensibiliser les élèves au devoir de mémoire**, de transmettre les valeurs de la résistance et de contextualiser une histoire inscrite fortement dans leur territoire.

Le mercredi 5 juin 2024, après trois heures de marche pour rejoindre le Pas de la ville, les enfants ont donc réalisé, deux heures durant, leur travail de restauration de la plaque.

Fiers du travail accompli, les élèves se sont imaginés avec émotion ces jeunes hommes peu nombreux défendre jour et nuit l'étroit Pas de la ville et subir l'assaut des troupes allemandes.

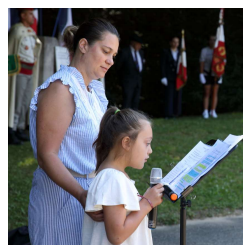


Cérémonie du 28 juillet 2024



Le 28 juillet 2024 à 10H30 a eu lieu la cérémonie du souvenir du massacre de la Grotte de la Luire.

M. le Maire, des élus du plateau du Vercors, de la CCRV et du département, des représentants du PNRV et du monde combattant ont **honoré la mémoire de ces hommes et de ces femmes qui ont fait le sacrifice de leurs vies, pour que les générations futures vivent dans un monde libre et en paix.**



Du 6 juin au 31 août 1944, en moins de trois mois, le département de la Drôme passe du statut de territoire occupé à celui de parcelle libérée du territoire national. Comme partout en France, résistants et alliés, soutenus par la population civile, parviennent à chasser l'occupant et à rétablir la légalité républicaine. Mais bien souvent, cette libération se paie au prix du sang.

C'est l'histoire de cette libération durement gagnée, où la joie se mêle aux larmes, que la présente exposition entend retracer.

Cette exposition, proposée par le Département de la Drôme, fût visible sur la commune de Saint Agnan en Vercors du 26 juillet au 2 août. Pour ceux ou celles qui n'aurait pas pu y assister, cette exposition est également installée jusqu'au printemps 2025 au Col de Rousset.



Street Art en l'hommage d'Odette Malossane (« ETTY »)

En 2023, le Mémorial de la Résistance avait accueilli en résidence artistique l'artiste d'art urbain **Christian Guémy, alias C215**. Lors de sa venue il avait créé des œuvres originales, des portraits de femmes et d'hommes du Vercors Résistant.

En 2024, C215 poursuit cette démarche avec la création de 7 autres portraits dans des communes du Vercors.

Notre commune a été sélectionnée pour une nouvelle œuvre de l'artiste, réalisée sur le bâtiment de la bascule.

Le portrait choisi est celui d'**Odette Malossanne, surnommée "Etty", infirmière major de l'hôpital de la Grotte de la Luire, déportée, décédée à Ravensbrück en mars 1945.**



Au programme dans les mois à venir



Vœux du Maire :

Samedi 18 janvier 2025 à 18H



P'tit Marché :

Tous les lundis de 17h à 19h30 de juin à septembre 2025



Fête de la Transhumance :

Dimanche 22 juin 2025



Vogue de Saint Agnan :

Samedi 26 juillet 2025



Citoyenneté et Vivre ensemble



Ne brûlez pas vos déchets verts

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques, en particulier de particules fines. Elle contribue ainsi à la dégradation de la qualité de l'air et des conséquences sanitaires potentiellement graves sur nos concitoyens. Avec l'accroissement et l'intensification des étés caniculaires, le brûlage à l'air libre des végétaux constitue également un facteur aggravant de risques d'incendies.

Nous vous rappelons que **le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers** et passible d'une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750€.

Vous pouvez utiliser des méthodes alternatives de traitement de ces déchets, à savoir : le compostage, le broyage, le paillage voire le dépôt en déchetterie. Les résidus liés à l'entretien des jardins et espaces verts doivent être considérés comme des ressources plutôt que des déchets !

Plus d'informations :

- > <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/agir-pour-la-qualite-de-l-air-en-auvergne-rhone-a13973.html>

LES DÉCHETS VERTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du résidu du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts.





Rappel : Ambroisie

Arrêt préfectoral de lutte obligatoire mis en place dans la Drôme n°26-2019-07-05-003. A cet effet, les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants-droits ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus de signaler la présence des ambrosies via la plateforme de signalement

L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Rhône-Alpes est la région la plus touchée en France. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

- Sur ma propriété : je l'arrache !
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache !
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée grâce à **SIGNALEMENT-AMBROISIE** :

www.signalement-ambroisie.fr
 L'application mobile Signalement-ambroisie
 email : contact@signalement-ambroisie.fr
 téléphone : 0 972 376 888

COMMENT RECONNAITRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les frotte dans la main

Une question sur l'ambroisie ? Contactez **SIGNALEMENT-AMBROISIE** ou visitez le site www.ambrosia.info

PLATEFORME INTERACTIVE SIGNALEMENT AMBROISIE



Divagation et déjections canines

Régulièrement quelques chiens errants posent des difficultés. Comme cela a déjà été rappelé à plusieurs reprises, **personne ne devrait être inquiété par des animaux laissés sans surveillance.**

Or, les plaintes concernant les chiens errants et la présence de déjections canines sur les voies publiques comme privées se multiplient dans le cœur du village. La lassitude de nos concitoyens et de la municipalité ne cesse de croître et la colère bien compréhensible des habitants commence à se faire entendre.

Un chien est sous la responsabilité de son propriétaire. Il doit évoluer sous son contrôle ou être tenu en laisse.

Il y va de la sécurité de nos enfants, de nos anciens et plus généralement de toute personne pouvant être effrayée par la rencontre avec un animal livré à lui-même. Nous comptons sur la coopération de tous pour que ces **chiens errants soient attachés ou en compagnie de leurs maîtres.**

Nous comptons donc vivement sur vous pour faire preuve du minimum de civisme dont toute collectivité à besoin. Nous vous rappelons les arrêtés municipaux toujours en vigueur : **Arrêté n° 04-2018** interdisant la divagation des chiens et chats sur le territoire et **l'arrêté n° 22-2019** interdisant les déjections animales sur le domaine public.

En cas de gêne occasionnée par la rencontre de chiens errants, votre **contact privilégié** reste la **gendarmerie de La Chapelle en Vercors au 04 75 48 24 44**. Merci de prendre également attache avec la Mairie afin que nous puissions faire le lien par la suite si nécessaire.



Frelon asiatique

Depuis plusieurs années, la section apicole du GDS26 (Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme) anime et coordonne le plan de lutte contre le frelon asiatique en Drôme.

Le frelon asiatique est un redoutable prédateur des abeilles : il est capable de décimer des colonies entières.

La poursuite de la lutte contre le frelon asiatique est primordiale afin de protéger les ruchers et de limiter sa propagation.

Cette année encore **la CCRV s'est de nouveau engagée au côté du GDS26** dans le plan de lutte contre le frelon asiatique. Le reste à charge des propriétaires de la commune est de 0 euros par nid détruit.

Nous vous rappelons qu'il est **ESSENTIEL de déclarer toute suspicion sur la plateforme dédiée :** <https://www.frelonsasiatiques.fr>.

Cette plateforme vous permettra également d'identifier le frelon asiatique du frelon européen ! Merci également de prévenir la Mairie suite à votre déclaration et à l'intervention pour destruction du nid de frelon.

LE FRELON ASIATIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SIGNEZ SA PRÉSENCE !



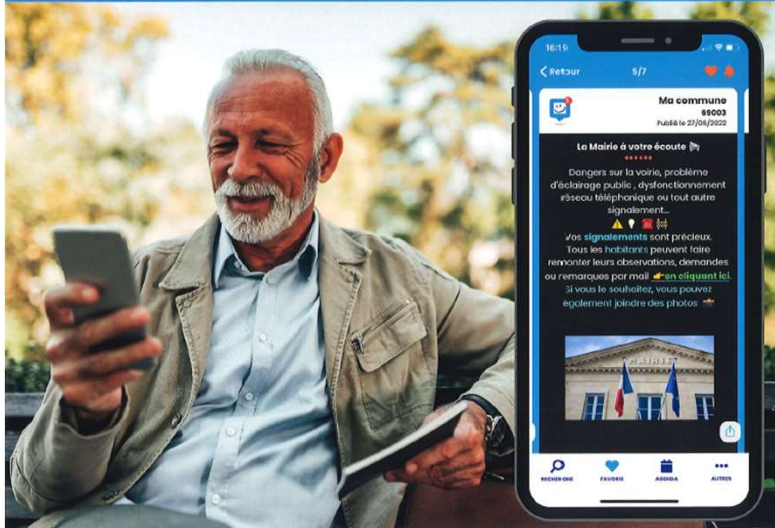
Panneau Pocket : Informations et Alertes de la commune



Panneau Pocket

n°1 en France

Les informations et alertes de votre Commune sont sur PanneauPocket



Soyez les premiers informés en téléchargeant gratuitement l'application

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1

Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :



Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

ETAPE 2

Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3

Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !



Etat civil

Ils nous ont quitté en 2024 : Marie BREYTON le 17 février, Olivier PESENTI le 03 mars, Marie-Thérèse FAURE le 11 avril, David RAMBAUD le 13 avril, Roger BREYTON le 17 avril, Raymonde CARLETTI le 05 septembre, Bernadette BOUVET le 1^{er} octobre et Paulette GUERRY le 7 novembre.

Ils sont nés en 2024 : Jean MAZERON né le 15 janvier et Lola PETRE née le 20 octobre.



Vos informations pratiques

Vos contacts Mairie et Agence Postale

Le Maire, les adjoints et les élus reçoivent sur rendez-vous.



Tél. 04 75 48 20 67



E-mail : mairie.saint.agnan.vercors@wanadoo.fr



Site : www.saint-agnan-vercors.com



Horaires secrétariat Mairie et Agence Postale :
Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h



France services



Vous pouvez vous faire accompagner pour faire vos démarches en ligne à La Chapelle en Vercors.



Tel. 04 75 24 85 85

Votre Bulletin Municipal

Edition : Commune de St Agnan en Vercors
Directeur de la publication : Jacques ARMAND
Mise en page : Elus et Secrétariat de Mairie
Crédit Photo : Mairie, Saint Agnan Animation, El Condor, APE, Tassiana HUDOLIN, Rencontres en Granges
Impression : Numericopie / **Tirage :** 300 exemplaires



